



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2023, s'est réuni le lundi 30 janvier 2023 à 20h00, salle du conseil municipal, en mairie du Tablier.

#### **2023-01-01**

##### **Mise à jour du tableau du conseil municipal**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de constater la modification suivante au tableau du Conseil municipal de Le Tablier :
  - Effectif légal du conseil municipal : 12

#### **2023-01-02**

##### **CAFÉ-ÉPICERIE : installation d'une centrale photovoltaïque, demande de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) auprès de la Préfecture, campagne 2023**

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide,

- de solliciter l'Etat pour le versement de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023 à hauteur de 80% du coût des travaux HT, soit 13 600.00€ au titre de la centrale photovoltaïque,
- le conseil municipal approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- le conseil municipal autorise l'adjoint délégué à signer tous les documents y afférents.

#### **2023-01-03**

##### **Aménagement du Centre-Bourg, construction d'un commerce café-épicerie, plan de financement, demande de subventions auprès de la Région Pays de la Loire, demande des Fonds de concours auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- sollicite la Région Pays de la Loire dans le cadre du Fonds Pays de La Loire Investissement Communal, une subvention de 50 000€
- sollicite La Roche-sur-Yon Agglomération dans le cadre des fonds de concours, la totalité des fonds de concours alloués à la commune soit 136 141€
- précise que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget 2023,
- autorise l'adjoint délégué à signer tous documents y afférents

#### **2023-01-04**

##### **Révision du Loyer du logement locatif - 6, rue Boneteau au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité fixe le loyer mensuel de la maison à 439.94€ et le loyer du garage à 31.67€ soit un total de 471.61€, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **2023-01-05**

##### **Révision du Loyer du logement locatif – 22 rue Principale au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité fixe le loyer mensuel de la maison à 395.17€ et le loyer du garage à 31.67€ soit un total de 426.84€, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **2023-01-06**

##### **Foyer rural – remplacement du chauffe-eau électrique**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'adjoint délégué à signer le devis de la société Tony MEDARD pour le remplacement du chauffe-eau électrique du foyer rural, d'un montant de 1 017.21€HT.

#### **2023-01-07**

##### **Demande de subventions – année 2023**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de demander les justificatifs des comptes de l'année 2022 auprès de l'ADMR,
- décide, à l'unanimité, de verser les montants des subventions suivants :
  - ANPCEN, adhésion en tant que collectivité, soit 150€ au titre de l'année 2023
  - CAUE Vendée, adhésion collectivité de moins de 3500 habitants, soit 40€ au titre de l'année 2023

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.